



DT - OPS  
Case postale 22  
1211 Genève 8

Monsieur Christian Goumaz  
Secrétaire général  
Département du territoire  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
1204 Genève

N/réf. BD/ND

Genève, le 19 décembre 2019

### **Commission des monuments, de la nature et des sites**

#### **Rapport d'activité législature 2018-2023**

1<sup>ère</sup> année

(1<sup>er</sup> décembre 2018 – 30 novembre 2019)

#### **I. Bases légales de la commission**

- Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS L 4 05).
- Règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 29 novembre 1976 (RPMNS L4 05).
- Modification de la LPMNS, répartition des compétences, du 22 septembre 2017
- Article 1, al 1, loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCO A 2 20)
- Article 5 et suivants, règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCO A 2 20.01)
- Arrêté du Conseil d'Etat relatif à la nomination des membres de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 21 novembre 2018.
- Ainsi que les lois et règlement suivants : L 1 30 LALAT, L 2 05 LEaux, L 4.10 LPRLac, L 4.13 LPRRhône, L 4.16 LPRArve, L 4.19 LPRVers, L 5.05 LCI, M 5,10 LForêts, F 3.20 LPR, F 3 20.01 RPR

#### **II. Compétences de la commission**

La Commission a pour mission d'émettre des préavis consultatifs sur des dossiers de DD, Demande d'autorisation de construire Définitive, concernant les zones protégées du Canton selon la LPMNS et les lois rappelées ci-dessus.

Depuis la modification de la LPMNS du 22 septembre 2017, concernant la répartition des compétences, la CMNS ne préavise les APA que sur demande expresse du SMS pour des cas spécifiques.

La CMNS préavise également des plans de site, des demandes de classement, des demandes d'inscription à l'inventaire, des Plans Directeurs Communaux (PDCom) et des procédés de réclames situés dans le plan de site de la Rade.

La CMNS est représentée pour des auditions auprès des commissions des pétitions cantonale ou communale, et également dans le cadre d'audiences menées par la juridiction cantonale compétente.

La CMNS est aussi représentée au sein des Commissions d'architecture (CA), d'urbanisme (CU), d'aménagement du territoire (CAT) et la Commission Consultative pour les questions Énergétiques (CCQE).

La CMNS rédige également des "Fiches de Bonnes Pratiques" ou fiche conseil permettant d'orienter et d'informer les propriétaires et les mandataires, voire de respecter plus précisément les lois en vigueur pour leurs demandes d'autorisation de construire.

### **Composition de la commission de décembre 2018 à novembre 2019**

La présidence a été assurée par M. Benoît DUBESSET dès décembre 2018 (auparavant Mme Ruth Bänziger) ; la vice-présidence était assurée par M Frédéric HALDI (auparavant M. Benoît DUBESSET).

Membres de la commission :

Mmes Catherine ANOR ; Celtia CONCHA ; Karine BRUCHEZ GILBERTO ; Romaine DE KALBERMATTEN ; Erica DEUBER ZIEGLER ; Valérie HOFFMEYER CUTTAT ; Pauline NERFIN ; Barbara TIRONE ; Suzanne KATHARI DUMPS ; Sabine NEMEC PIGUET (jusqu'en mars 2019) ; Babina CHAILLOT CALAME (depuis septembre 2019)

MM. Jean-Marc COMTE ; Pierre Alain LAURENT ; Howard NOBS ; Jean-Marc SIEGRIST ; Daniel ZAUG ; Conrad CREFFIELD ; Pierre TOURVIEILLE DE LABROUHE ; Benoît DUBESSET (Président) ; Christian FOEHR ; Jean-Pascal GILLIG ; Pierre Alain GIRARD (depuis mai 2019) ; Frédéric HALDI (Vice-Président) ; Louis SEREX ; Christian GOTTSCHALL ; Yves OMARINI ; Matthieu DE LA CORBIERE ; Jean TERRIER ; Bertrand VON ARX ;

## **III. Activités de la commission**

### **III. a Sous-commissions CMNS1 et CMNS2**

Pour examiner les dossiers de Demande d'autorisation de construire définitive (DD), la commission est organisée en deux sous-commissions qui se réunissent le mardi tous les 15 jours, la CMNS1 le matin et la CMNS 2 l'après-midi.

Chaque sous-commission comprend une dizaine de délégués représentant les architectes, les historiens, les représentants des partis et ceux des associations de protection du patrimoine, de la nature, des propriétaires et d'autres associations professionnelles.

Les dossiers sont présentés par un des 8 architectes du SMS. 24 séances ont eu lieu en 2019, séances pendant lesquelles 660 dossiers ont été préavisés. La commission regrette le temps très réduit qu'elle peut consacrer sur certains dossiers d'importance.

### III. b Sous-commission Études d'aménagement

Pour examiner les plans de sites, PLQ, PDcom, PDQ, MZ une séance de la sous-commission Études d'aménagement a lieu chaque mois. En 2019, 20 dossiers ont été préavisés, et la plupart ont été ensuite présentés en séance plénière pour validation par la CMNS.

### III. c Sous-commission Information

La mission principale de cette sous-commission est l'élaboration de Fiches de Bonnes Pratiques. Lors de la précédente législature, 5 fiches ont été rédigées à fin 2018 et vérifiées par les juristes du département. Ces 5 fiches ont pu être publiées sur le site Internet de l'Etat en septembre 2019 :

- Architecture et gabarits dans le périmètre de la LPRLAC
- Sols et sous-sols dans le périmètre de la LPRLAC
- Travaux d'excavations en sous-œuvre sous des bâtiments et des sites protégés
- Isolation thermique dans les bâtiments protégés ou situés en zone protégée, méthodologie.
- Procédés de réclame

D'autres fiches sont prévues pour la législature en cours.

### III. d Séance plénière

Chaque dernier mercredi matin du mois, une séance plénière a lieu, réunissant les délégués et la direction de l'OPS et du SMS.

Les sujets suivants sont abordés lors des plénières :

- Dossiers d'inscription à l'inventaire de bâtiments, les préavis sont donnés en séance.
- Dossiers de demande de classement de bâtiments, les préavis sont donnés en séance.
- Présentation de dossiers ayant trait au recensement architectural du Canton de Genève
- Présentation de la révision de l'inventaire fédéral ISOS
- Présentations par des personnalités invitées :
  - Conception Cantonale du paysage par le directeur de l'OCAN
  - Projet de MZ avec l'école des Tattes par l'OU et la Commune d'Onex
  - Fouilles du Bastion St Antoine par Jean Terrier archéologue cantonal.
  - Projet du Musée prévu sur le Bastion St Antoine par la Ville de Genève et les architectes
  - Plan d'action Biodiversité 2030 par Bertrand Von Arx de l'OCAN.
  - MZ sur le site du Vengeron à Pregny-Chambésy par l'OCEau et les architectes
  - HUG création d'un centre de chirurgie ambulatoire, avenue de Beau Séjour par des représentants des HUG, de la CPEG et les architectes
  - Avant-projet du PLQ Champel-Falaise par l'OU et les architectes.
  - Plan de site et recensement de la Commune d'Hermance.
  - Image directrice de la Rade par la Ville de Genève présentée par la Ville de Genève.
  - Présentation de la loi sur l'Énergie et ses implications avec le patrimoine par l'OCEN
  - Présentation du recensement cantonal et de l'ISOS

Des délégués de la CMNS en 2019 participent à une étude de la Cour des Comptes sur l'évaluation de la politique publique de la protection du patrimoine bâti.

La plénière d'août 2019 s'est tenue à Hermance, sur invitation de la mairie, dans le cadre de la présentation de la réévaluation du plan de site ainsi que du recensement de la Commune.

En cette année 2019, la Commission a vu le départ à la retraite, en février, de la directrice générale de l'OPS depuis plus de dix ans, Mme Sabine Nemeç Piguët, et l'arrivée en mars de M. Pierre Alain Girard nouveau directeur général de l'OPS. En septembre Mme Babina Chaillot Calame a également été nommée conservatrice cantonale des monuments.

Dans ses différentes activités la Commission regrette le peu de temps qu'elle peut consacrer à l'étude des Plan Directeurs Communaux PDcom. Elle regrette également d'intervenir souvent « en bout de chaîne » alors que des décisions importantes ont déjà été prises concernant des prérogatives qui sont les siennes.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par le service des monuments et des sites, de l'office du patrimoine et des sites.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- se charge de l'organisation des séances, de la transmission des ordres du jour, de la prise des procès-verbaux, établissement et transmission des préavis, du suivi administratif.

#### **V. Frais de la commission**

##### **A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

134'185.- Fr.

##### **B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

11'952.- Fr.

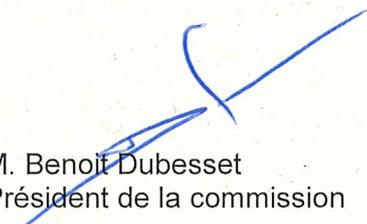
Soit un coût de 221.- Fr. par dossier analysé. Les coûts sont correctement maintenus dans l'enveloppe budgétaire allouée.

##### **C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

##### **D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.

  
M. Benoît Dubesset  
Président de la commission